



*L'équipe municipale vous souhaite
de très belles fêtes de fin d'année et
vous adresse ses meilleurs vœux pour
cette nouvelle année.*

*Joyeux Noël et
Bonne et Heureuse Année 2020 !*

Sommaire

Edito du maire

1. Grands travaux et contexte préélectoral

Actualités

2. Questions d'actualités
5. Cérémonie du 11 novembre 2019
6. La généalogie s'expose à Franois et Serre les Sapins
8. Sensibilisation à l'architecture
10. Un coin de la commune à découvrir
12. Repas de Noël des Anciens 2019

Aménagement

14. Cimetière : aménagement du jardin du souvenir
16. Fleurissement 2019 : le travail récompensé

Communiqués

17. Information élections, Nouveaux habitants : pensez à vous inscrire
18. Restrictions en forêt
20. Défibrillateurs
22. Le don de sang et de plasma
23. Vigilance cambriolages
24. Contournement de Besançon
27. Rappels
28. Infos pratiques

Grands Travaux et contexte préélectoral

Les grands travaux en cours dans la commune auraient justifié, en d'autres circonstances, qu'il en soit fait état ici.

Mais soucieux de respecter scrupuleusement les règles en vigueur durant les périodes préélectorales, il n'en sera pas question dans ce présent Bulletin.

En effet, l'article L52-1 du Code électoral interdit toute campagne de promotion des réalisations de la commune dans le bulletin municipal.

Et nous voulons éviter toute interprétation inopportune à propos des grands travaux.

Questions d'actualité

Si les trois chantiers constitutifs des grands travaux occupent particulièrement les esprits (et les espaces publics), quelques autres sujets d'actualité doivent et peuvent être évoqués.

Encore de la voirie

Deux volets relèvent de ce domaine, l'intervention annuelle du Grand Besançon à travers les opérations de Grand Entretien Renouvellement (GER), et une intervention importante sur le chemin Rural de Serre à Champvans les Moulins.

• **Opérations de GER**

Voilà un terme auquel nous devons nous habituer. Il désigne les travaux de gros entretien de voirie effectués par le Grand Besançon Métropole (l'entretien courant étant effectué par la commune par délégation du Grand Besançon).

En étroite concertation avec chaque commune, un programme annuel de travaux de GER est esquissé afin d'être ensuite ajusté en Comité de Secteur (réunion des délégués des 13 communes du secteur Ouest de GBMétropole) d'une part en fonction de l'enveloppe financière disponible, et d'autre part en fonction des priorités établies entre les opérations proposées par les 13 communes.

C'est ensuite que le programme du secteur entre dans le processus décisionnel de GBM avec examen : en commission, en Bureau, et enfin en Conseil Communautaire (instance de décision).

Dans ce cadre, les opérations retenues pour Serre les Sapins au titre de l'année 2019 sont les suivantes :

- Rue de Souvelaine : achèvement de la rénovation de la chaussée partiellement réalisée en 2017 ;

- Rue des Orbeux : rénovation partielle de la bande de roulement (reste à faire)

- Rue des Vociels : rénovation partielle de la bande de roulement (reportée à 2020 pour cause de travaux à proximité) ;

- Rue des Horizons : rénovation de la bande de roulement

- Rue du Tilleul : rénovation de la bande de roulement ;

- Rue du Clos d'Orival : renforcement de la structure et réfection de la chaussée dans le virage aval gauche (reste à faire)

• **Travaux sur le chemin Rural de Serre à Champvans (Vallon du Bief d'Orme)**

Jusqu'à 2018, ce chemin était une voie communale.

Dans la perspective du transfert de la compétence voirie à GBM, nous avons procédé au reclassement de cette voie en chemin rural afin que la commune en conserve la responsabilité directe notamment pour son entretien ou/et son renouvellement.

En effet, il nous est apparu évident que si cette voie était transférée à GBM en qualité de voie communale, nous aurions des difficultés à faire prioriser ses opérations d'entretien qui auraient été en concurrence avec celles de toutes les rues des 13 communes du secteur ouest.

C'est donc notre volonté de pouvoir entretenir de manière satisfaisante cette voie qui nous a conduits à la classer en chemin Rural.

Et cette année, il a été décidé de faire réaliser une opération de gros entretien consistant (après qu'aient été élaguées et taillées les haies bordant ce chemin) à un curage des fossés, à la rénovation d'une traversée d'eau pluviale, à un

arasement des talus pour faciliter l'évacuation de l'eau de la chaussée (ces opérations d'hydraulique sont indispensables pour assurer la pérennité du chemin), et à un renforcement après purge des secteurs d'affaissement ou de dégradation particulière de la chaussée.

Le marché de travaux de près de 37000 € TTC a été attribué à l'entreprise DROMARD de Noël Cerneux, les services de Grand Besançon Métropole assurant auprès de la commune une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Poursuite de l'urbanisation de la ZAC des Epenottes Champs Franois

Opération lancée en 2000 (!...), la ZAC des Epenottes Champs Franois poursuit son développement.

Après les tranches 1 et 2a, puis 2b, c'est maintenant la tranche 3 qui est en cours d'aménagement, et qui sera donc prochainement urbanisée.

Sur l'ensemble de la ZAC, quelques aménagements publics doivent être parachevés.

Et l'équipement des espaces de loisirs ouverts sera réalisé comme indiqué le 18 juillet lors de la visite de M. le Préfet, et conformément aux conclusions de la concertation organisée sur place avec les habitants le 11 septembre 2018.

Enfin un équipement qui a suscité des réactions négatives a été suspendu pour approfondissement.

En effet, en réponse à une demande exprimée par les habitants de la ZAC souhaitant particulièrement voir les cheminements piétonniers protégés de l'intrusion intempestive tout particulièrement de scooters, l'aménageur – en parfait accord avec la commune – a installé une forme de clôture au périmètre de l'espace de loisirs central, clôture fermée – sur les cheminements – par des barrières règlementairement aux normes, interdisant le passage de scooters, mais

permettant leur franchissement par les piétons, par les fauteuils PMR, et par les vélos (pied à terre).

Cette installation ayant suscité la réaction de quelques personnes, nous avons pris la décision, de faire déposer les barrières en cause, et de les stocker, le temps d'approfondir la question.

C'est ce qui est en cours, mais sans renoncer à protéger les espaces publics de loisirs de la ZAC comme il convient.

Le Pôle Social-Santé se renforce

Un kinésithérapeute installé sur Franois, devrait prochainement y construire un bâtiment pour y transférer son cabinet au-delà du bâtiment Médisanté.

Le Conseil Municipal a récemment délibéré sur la vente du terrain et l'aménagement de la desserte de la parcelle en cause est à l'étude par les services de Grand Besançon Métropole.

Extension du Cimetière

Même si de nombreuses étapes ont été franchies, la procédure administrative d'extension du cimetière communal n'est pas achevée.

Il se pourrait qu'elle le soit sous maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon Métropole désormais compétent pour les créations et extensions de cimetières, même si l'exploitation, (la gestion) doit en être ensuite confiée à la Commune.

Sècheresse et désordres causés aux immeubles (maisons,...)

Nous l'avons évoqué en 2018 ; les propriétaires d'immeubles ayant subi des désordres (fissures, déformations de murs et terrasses, etc...) consécutivement à la sécheresse, ont pu obtenir un concours financier de leur assureur pour procéder aux réparations dès lors que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel.

Ce fut le cas à propos de la sécheresse de 2018.

Dix foyers avaient fait connaître leurs problèmes à la mairie (avec photos et note explicative). Nous avons transmis ces dossiers à la Préfecture qui les a elle-même fait suivre au Ministère de l'Intérieur.

Ensuite, c'est par arrêté interministériel du 18 juin 2019 publié au Journal Officiel du 17 juillet 2019 que la commune de Serre les Sapins a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2018.

Dès lors, les intéressés ont disposé d'un délai de dix jours pour produire leur déclaration de sinistre auprès de leur assureur.

Mais il revient à chacun d'effectuer la démarche qu'il croit bonne.

Car pour l'heure, nous enregistrons nettement moins de déboires suite à la sécheresse de 2019. Nous avons donc peu de choses à transmettre à la Préfecture en vue d'une éventuelle nouvelle reconnaissance en état de catastrophe naturelle.

Néanmoins, si votre maison (ou bâtiment) donne des signes évidents de dégradation suite à la sécheresse de cette année 2019, vous pouvez nous les faire connaître (avec photos et note explicative) afin que nous les transmettions à la Préfecture...à toutes fins utiles (sans aucune garantie quant aux suites qui y seront données).

Etat de la dette communale

Vous le savez, la commune est engagée dans un programme d'investissement important. Les réflexions prospectives exposées dans les Bulletins d'informations Municipales de 2018, ainsi que la présentation budgétaire de 2019 dans le Bulletin de Juin vous ont permis de bien appréhender les caractéristiques essentielles de la situation.

Il devra être procédé, au cours des mois à venir, aux ajustements nécessaires résultant de quelques majorations intervenues dans les

opérations en cours (plusieurs avenants), de bien intégrer les différentes subventions obtenues (quelques demandes sont encore sans réponse), et de bien évaluer les sous-réalisations de dépenses dans des programmes en tout ou partie non engagés.

Mais actuellement, nous en restons au cadrage de 2018, confirmé lors du vote du budget en avril 2019 et qui prévoyait pour les exercices 2018 et 2019 un recours à l'emprunt plafonné à 1 800 000 €uros.

A ce jour, nous avons

- souscrit un emprunt de 350 000 € à la fin de l'année 2018 pour financer les travaux de voirie, emprunt transféré à Grand Besançon Métropole, mais dont la commune conserve la charge de l'amortissement à travers les attributions de compensation.

- souscrit deux emprunts de 100 000 et 700 000 € pour financer les travaux de la Maison du Mieux Vivre et du Groupe Scolaire, emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux de 1,5% et sur une durée de quarante ans.

Mais pour financer la totalité des travaux en cours, particulièrement sur la voirie nous avons lancé une consultation pour réaliser un prêt complémentaire de 650 000 €. (dans le cadre de l'enveloppe de 1 800 000 € fixée)

Si ce prêt est souscrit, nous verrons en temps utile dans quelle mesure nous en ferons le tirage.

Et reste l'éventuel recours à une ligne de trésorerie pour assurer le financement de la TVA qui est reversée à la commune en n+2.

N.B. : Rappelons que l'étude prospective du Trésorier réalisée en Mars 2017 et à structures de ressources inchangées (càd ne tenant pas compte de l'évolution de la population et donc des contribuables) faisait état d'une capacité pour la commune à emprunter jusqu'à 2 millions d'euros supplémentaires.

Gabriel BAULIEU
Maire

Cérémonie du 11 novembre 2019

C'est sous un radieux soleil que s'est déroulée la traditionnelle cérémonie du 11 novembre devant le monument aux morts du village. L'assistance était assez nombreuse et très attentive, même si l'on pouvait espérer plus de participation.



Après le discours et la lecture de la lettre de la secrétaire d'état aux anciens combattants, un dépôt de gerbe a été effectué par le maire aidé par deux jeunes enfants du village.

L'assemblée a rendu hommage aux morts pour la France de la commune.

Cette année cet appel des morts revêtait un caractère particulier avec l'appel des soldats, au nombre de six, décédés lors des opérations extérieures en 2019. Ces militaires ont été tués

dans l'exécution de la mission qui leur était confiée au Mali et au Liban.

La cérémonie a été clôturée par une magnifique Marseillaise chantée par tous les participants.



Deux drapeaux étaient présents, un de l'UNC d'Audeux et celui de la commune. Merci aux deux porte-drapeaux, notamment à Arthur BRIOT qui a bien voulu porter celui du village,

Le verre de l'amitié a ensuite été servi aux participants en mairie.

Philippe LECLERC
Conseiller municipal
Délégué défense

La généalogie s'expose à Franois et Serre les Sapins

En décembre 2017, nous avons accueilli dans nos rues une exposition d'œuvres d'art organisée par l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon, suivie en mars 2018 de l'exposition « sauvages des rues » (plantes sauvages).

Et au même moment, la Fête du Timbre sur le Territoire du Grand Besançon a pris ses quartiers - le temps d'un week-end – au CCSL.

Il y a quelques semaines, ce sont les « Journées généalogiques » que nous avons accueillies, avec la commune de Franois, à la salle des associations de Franois.

C'est le club Histoire et Patrimoine de la Clé qui en rend compte.

Organisées par le Centre d'entraide Généalogique de Franche Comté (CEGFC) et le club « Histoire et Patrimoine » de la Clé de Franois-Serre-les-Sapins, les journées généalogiques se sont déroulées les 15, 16, 17 novembre 2019 dans la salle des Associations, mise à disposition par la mairie de Franois.

Dans la suite du travail effectué avec leur enseignant, en lien avec des membres du groupe « Histoire et Patrimoine », dès le vendredi après-midi, les enfants des écoles de Franois et de Serre-les-Sapins, ont exposé des photos de « Franois d'hier et d'aujourd'hui » agrémentées de quelques commentaires et complété leur arbre généalogique sous des formes diverses, joliment élaborées.

Samedi et dimanche, de nombreuses personnes de nos villages et d'ailleurs se sont retrouvées autour des multiples généalogies exposées sur les anciennes familles, éditées par le CEGFC. Certains ont pu découvrir des liens de parenté, parfois lointains, certes, mais insoupçonnés. Emotion et échanges des habitants découvrant les photos de classe des deux villages où beaucoup ont essayé de se reconnaître ou de retrouver le visage de ceux qui ont partagé leur prime jeunesse.

Des ateliers d'initiation à la généalogie ont attiré un public nombreux, désireux de s'initier à la construction de leur arbre généalogique.

Samedi, en fin d'après-midi, lors d'un moment convivial pris en charge par les deux municipalités, les brochures des dépouillements des registres paroissiaux et d'état civil de 1731 à 1942 ont été remis officiellement à Messieurs les Maires. Ces documents ont été numérisés et enregistrés à l'aide d'un logiciel spécifique par des adhérents du CEGFC, mais aussi par des bénévoles de nos deux villages.

Pour compléter l'ensemble, le groupe « Histoire et Patrimoine », outre l'immense travail de recherche, de rassemblement et de classement des photos sur les classes, sur les curés des deux villages, sur la gare de Franois, a organisé deux conférences :

- L'une sur l'histoire des lignes de chemin de fer qui desservent Franois, depuis les études préliminaires de 1832, jusqu'à nos jours, et les impacts sur la vie municipale.
- L'autre, sur le château et son parc, avec les évolutions au fil des années.

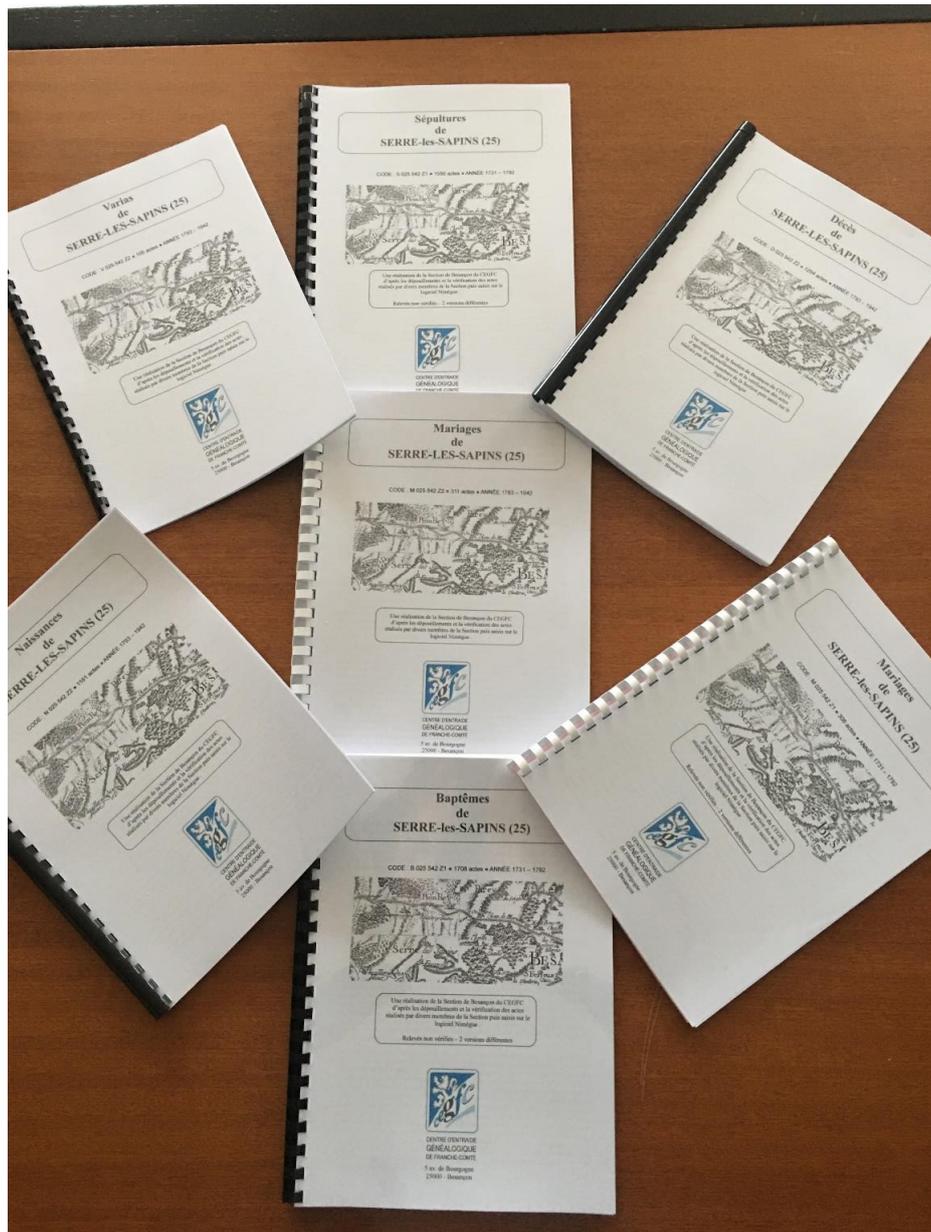
Travail de recherche important, mais gratifiant au vu du nombre de personnes intéressées et qui ont exprimé leur plaisir de mieux connaître leur environnement immédiat.

Le Club « Histoire et Patrimoine » maintient le projet de continuer ses recherches, recueils de la mémoire des Anciens, travail avec les écoles

sur l'histoire locale. Il est toujours preneur de documents de tous ordres qui, après avoir été photographiés, seront naturellement rendus à leurs propriétaires.

Tout Serri-Sapinois souhaitant participer au groupe, qu'il soit ancien ou nouvel arrivant, sera le (la) bienvenu(e).

Pour le club « Histoire et Patrimoine »
Catherine WOERDEMAN
Thérèse MESNIER



A la Maison du Mieux Vivre,

Sensibilisation à l'architecture

Sur l'invitation de Laurence BILLIONET et Frédérique BAILLY, les architectes chargées de la maîtrise d'œuvre de la Maison du Mieux Vivre, la classe de CM2 de l'école communale a été reçue sur le site dans le cadre des journées nationales de l'architecture.

Leçon d'architecture : arrivée de la classe de CM2 de Serre les Sapins à la MMV



Présentation du métier d'architecte...



...et de réalisations dans le Monde avec des structures différentes.

Des éléments essentiels de la conduite d'un chantier ont été expliqués, telle que la difficile coordination des interventions des différents métiers, comme par exemple le plaquiste et l'électricien.

Pour rendre la rencontre vivante et pédagogique, les enfants ont été mis à

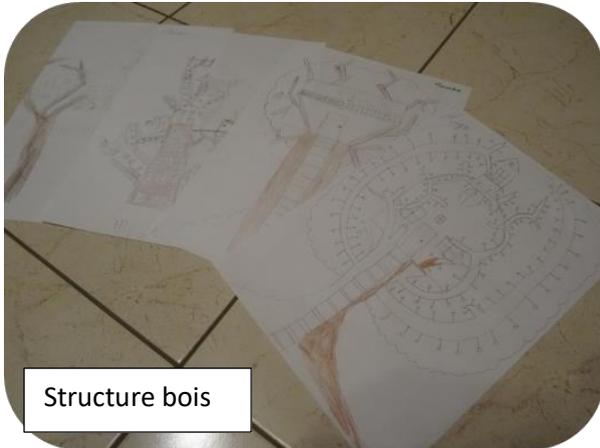
contribution (par équipes) pour proposer un projet architectural.

Intéressés par l'exercice, ils ont testé des idées, à travers des solutions différentes. Et ensuite, les enfants se sont totalement investis dans la présentation de leurs projets.

Et dans cette démarche, les équipes ont surpris par leur imagination et leur créativité. Les bâtisseurs en herbe sensibles à l'environnement ont élaboré des projets avec l'utilisation de matériaux comme le bois, le verre et des peintures à l'eau... Et comme une

maison en verre de couleur différente pour laisser entrer la lumière.

Une structure bois en forme d'arbre et aussi une maison implantée dans un arbre.



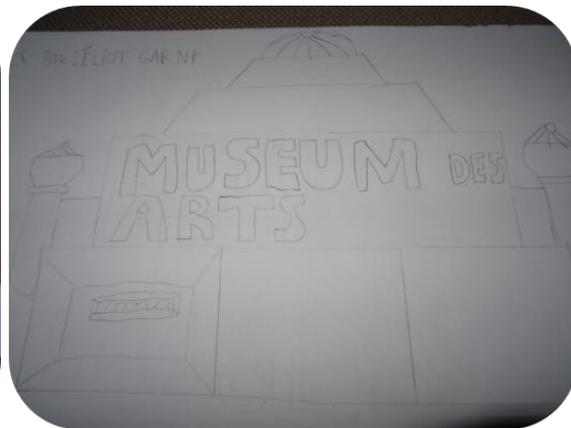
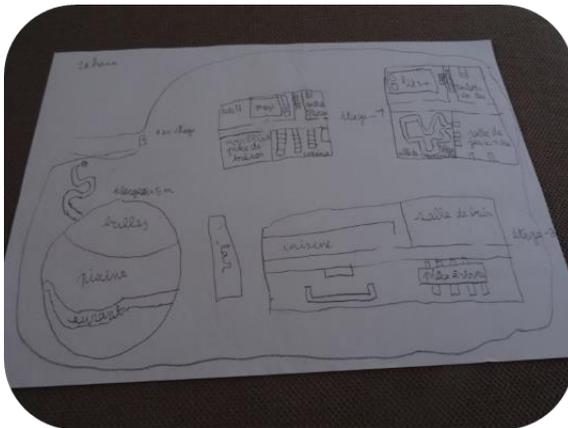
Structure bois



Maison de verre

Dans ce projet, l'un a construit la tour et ses copains ont imaginé les portes, les fenêtres et les peintures. Une maison super équipée sans

oublier la salle de jeux vidéo et surtout les toilettes en or. On retrouve sur tous ces projets le confort et la sécurité.



L'esprit artistique de ces nouveaux bâtisseurs s'est exprimé dans un calme et un silence d'étude remarquables.

Merci à tous les participants pour ce bel après-midi, en espérant avoir sensibilisé ces enfants au métier d'architecte.

Toutefois, sans suffisamment de temps pour pousser leur imaginaire collectif à finaliser tous les projets.

Pour information, la MMV, c'est tout simplement la Maison du Mieux Vivre à Serre les sapins, rue de la Machotte.

Georges HERMAN
Conseiller municipal
Chargé de la forêt

Un coin de la commune à découvrir !!!



Rien de tel, pour vous mettre le sourire aux lèvres toute la journée, que de découvrir le spectacle de notre beau village revêtant délicatement les couleurs de l'automne.

Bientôt, la fraîcheur matinale va se dissiper, balayant le léger voile de brume qui caresse les feuilles encore attendries par la rosée. Rien ne saurait se comparer à la beauté de cette journée qui enveloppe de douceur la forêt des Vieilles Vignes, et j'espère de tout cœur que vous vous laisserez tenter par cette belle arrière-saison pour vous balader et profiter de cet endroit merveilleux.

Comme le temps passe vite ! Et nous n'avons pas eu le plaisir de vous parler de ce massif qui est situé à l'ouest du village.

Pour vous y rendre prendre la rue de Souvelaine, emboîter le pas jusqu'au lavoir et tourner à droite pour prendre la direction du chemin de Champvans inauguré le 18 octobre 2014. A droite vous apercevrez le GAEC. Vous pourrez aussi voir la fontaine de Pierley en prenant le petit chemin à droite, au retour dès que vous passez le pont du bief d'Ormes

devant vous, vous découvrirez ce massif aux essences multiples et d'une très belle biodiversité.

Ce massif nous l'avons arpenté en 2014 en essayant de retrouver les limites de ce bois, bornage effectué en 2011. Pas facile de chercher des bornes anciennes et nouvelles dans la végétation.

Des collègues et habitants m'ont aidé à cette tâche ardue. Muni d'un plan, d'une masse, d'une bombe de peinture, d'un décamètre et des piquets d'acacia nous voilà partis à la recherche des 40 bornes. De plus, sur ce massif, muni d'un GPS, j'ai eu la chance de le parcourir avec le président de L'ACCA de Serre les Sapins et un chasseur pour retrouver les limites de notre territoire suite à un différend avec les chasseurs des communes limitrophes.

Si vous avez l'occasion de vous rendre en mairie pour consulter le cadastre vous constaterez que cet endroit est constitué de plusieurs parcelles, à la fois communales et privées.

Plusieurs lieux dits sont inscrits sur ce plan : aux Vieilles Vignes, au Point du Jour, au Ranchot de Fourré et Champ Prindiot. Ces lieux sont traversés par le chemin stratégique.

En 2016 par délibération, application du régime forestier pour une surface de 2ha83a08 ca au lieu-dit au Ranchot de Fourré et aux Vieilles Vignes, pour valorisation du patrimoine naturel communal.



Une cabane de chasse a été installée sur la parcelle B312 en 2017, une convention a été signée par délibération du 16 mai 2017, cabane bardée de bois qui s'intègre parfaitement dans le paysage.

L'implantation de ruches pour assurer la biodiversité. L'abeille jouant un rôle fondamental dans le processus de pollinisation.

L'abeille représente un acteur essentiel et durable de notre environnement.

Nous sommes particulièrement attentifs sur ce site. Nous constatons un dépérissement de ce massif.

En effet, une forêt sous exploitée, vieillissante, non entretenue, dans laquelle le bois s'accumule est plus sensible aux perturbations de son écosystème. On observe plusieurs types de mortalités : dues à des attaques d'insectes, de champignons et des arbres qui arrivent à maturité comme les robiniers. frênes, hêtres, épicéas et robiniers sont concernés par ces parasites.

Reconstituer les peuplements forestiers impactés et prédire l'avenir n'est pas simple. Il nous faudra choisir un itinéraire sylvicole bien adapté au changement climatique. La sécheresse de 2018 et 2019 augmente le stress hydrique des arbres. Le sol et le versant calcaire des Vieilles Vignes ne retiennent pas l'eau suffisamment pour créer une réserve utile dans le sol.

Cette information concerne aussi les propriétaires des parcelles qui sont attenantes aux Vieilles Vignes. Celles-ci sont aussi touchées par ces phénomènes climatiques.

Nous nous sommes rapprochés de l'ONF pour élaborer un plan d'action sylvicole pour une bonne gestion durable.

Un véritable défi nous attend : reconstituer un peuplement forestier avec l'aide de l'homme ou avec la nature (régénération naturelle).

Prévoir l'avenir de la forêt, c'est aussi lutter contre le changement climatique.

La nature et ses bienfaits vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020.

Georges HERMAN
Conseiller municipal
Chargé de la forêt.

Repas de Noël des Anciens 2019

Samedi 14 décembre 2019 la mairie a organisé un repas au CCSL en l'honneur des Anciens du village.

Ce rendez- vous a permis aux invités de se retrouver pour le déjeuner et de partager un véritable moment de convivialité pour fêter ensemble les fêtes de fin d'année.

La compagnie « danses de crinolines » a ouvert le bal avant que nos Anciens prennent possession de la piste de danse sur les airs de l'accordéon de Jean-Louis Renaud.

Nous souhaitons une belle année à tous les Anciens de Serre-les-Sapins.





Les membres du CCAS

Aménagement

Cimetière : Aménagement du Jardin du Souvenir

La compétence en matière funéraire est exercée par les communes, les maires disposant de pouvoirs de police importants en la matière.

Le droit funéraire a été profondément modifié par la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire.

Elle a conféré un statut aux cendres issues de la crémation et encadre la destination des cendres

Ainsi, le dépôt de l'urne à domicile est désormais interdit même si c'est la volonté du défunt.

Mais il existe d'autres possibilités :

- dépôt en columbarium,
- inhumation dans le cimetière,
- inhumation de l'urne dans une propriété privée après autorisation préfectorale,
- scellement sur un monument funéraire,
- dispersion dans un site cinéraire (jardin du souvenir)
- dispersion "en pleine nature", sauf sur les voies publiques.

Afin de faire face à de plus en plus de demandes concernant les lieux de mémoire comme le jardin du souvenir, nous avons décidé d'aménager cet espace dédié qui était jusqu'alors indiqué seulement par une stèle.



Attention : il est nécessaire de demander l'autorisation à la mairie pour pouvoir procéder à la dispersion.



Espace dédié APRES aménagement

Une stèle sera installée à proximité afin de permettre aux familles de graver les noms des défunts dont les cendres auront été dispersées.

Avec ce nouvel aménagement, réalisé par Maurice BONNET et Jean-Michel LINDERME, notre cimetière dispose désormais d'une offre complète en matière d'inhumation : pleine

terre, caveaux, columbariums, cavurnes et espace cinéraire de dispersion avec le Jardin du Souvenir.

Dans quelques semaines, d'autres travaux vont être réalisés afin de créer de nouveaux caveaux et d'aménager les allées.



Valérie BRIOT
Deuxième Adjointe
Chargée du cimetière

Fleurissement 2019 : Le travail récompensé !

Lors de la cérémonie qui s'est déroulée le 6 décembre dernier à la CCI, la Commune a eu la joie de se voir décerner un Prix d'Excellence dans la Catégorie Patrimoine Communal pour le parterre de la Mairie.

Nous avons pu obtenir cette récompense grâce au travail des bénévoles, avec le concours des agents communaux, sans oublier la participation des jeunes employés pendant cet été !

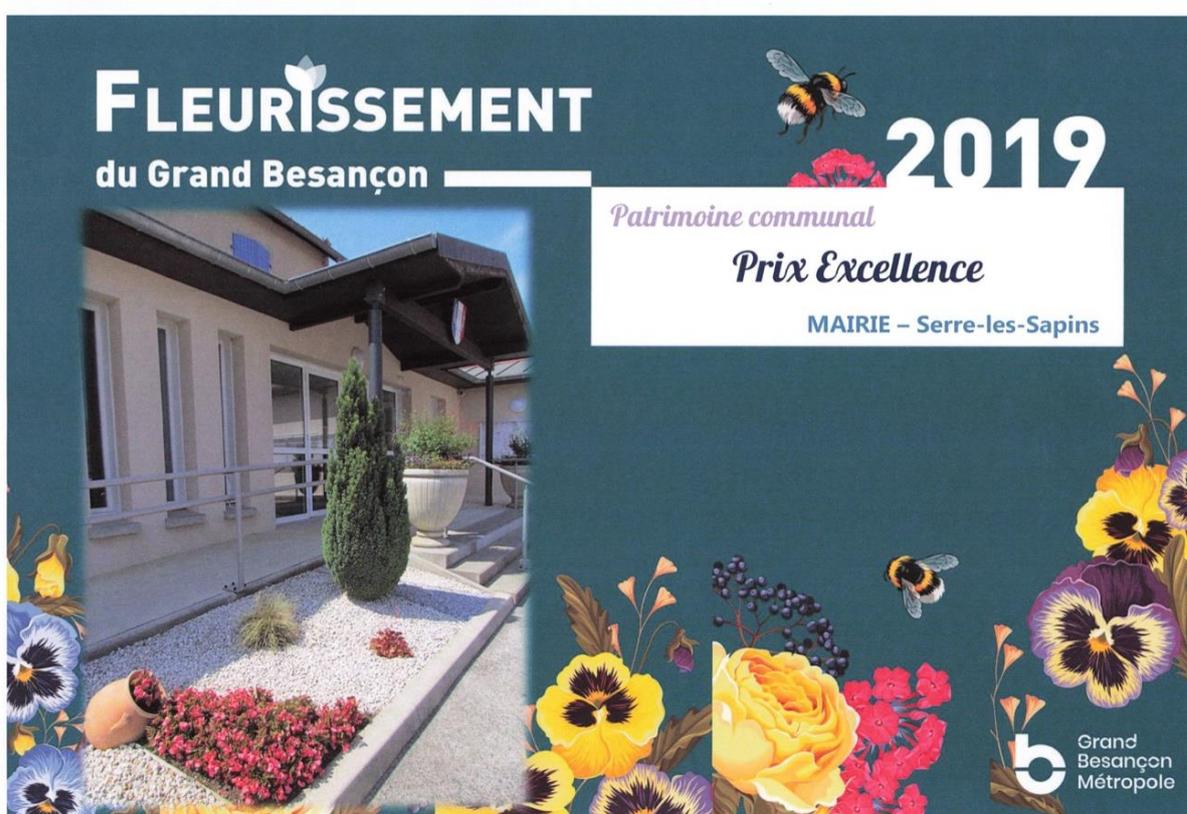
Mais, si tout cela est arrivé, c'est aussi en partie grâce à Anne-Marie DOLIDON, qui nous aide, et

qui nous a convaincu d'inscrire Serre-les-Sapins à ce concours organisé par Grand Besançon Métropole !

Pour l'anecdote, l'inscription a été envoyée au soir de la date de clôture et nous ne savions même pas si elle allait être retenue !

C'est une belle satisfaction pour le travail de tous les membres du groupe fleurissement qui œuvrent fidèlement chaque année à l'embellissement de notre commune.

Un grand merci à tous !



Valérie BRIOT
Deuxième Adjointe
Responsable du Fleurissement

Communiqués

Informations élections,

Nouveaux habitants : pensez à vous inscrire !

Dans le bulletin d'informations municipales de décembre 2018, nous vous informions de la réforme concernant l'inscription sur les listes électorales et plus particulièrement sur la mise en place du REU (Répertoire Electoral Unique) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ce nouveau dispositif emporte une mise à jour continue de la liste électorale avec une attention particulière à l'approche des scrutins.

Ainsi, en vue des élections municipales et communautaires qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020, il y a lieu de prendre en considération les éléments suivants :

INSCRIPTIONS :

- Pour pouvoir participer aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 (1^{er} tour), la date limite d'inscription est fixée au **vendredi 7 février 2020**. (Le secrétariat de mairie **est ouvert de 8 h 00 à 12 heures**.)

- Le formulaire d'inscription Cerfa n°12669*02 est disponible en mairie ou sur internet.

- Documents à fournir :
 - Formulaire d'inscription dûment renseigné

- Photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité
- Un justificatif de domicile

- Par ailleurs, les électeurs ont la possibilité de déposer leur demande d'inscription sur la liste électorale par voie dématérialisée et, par ce procédé, effectivement jusqu'au 7 février à minuit sur téléservice :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr>

CARTES ELECTORALES :

- Pour les élections municipales et communautaires, il conviendra d'utiliser les cartes électorales émises lors des Elections Européennes du 26 mai 2019 ; elles seront toujours en vigueur. En effet, il n'y aura pas de refonte de la liste électorale cette année.

- Edition des cartes **exclusivement pour les électeurs nouvellement inscrits** : fin février –

début mars 2020. Elles seront adressées par voie postale. A défaut d'acheminement, conformément aux règles en vigueur, elles seront à la disposition des électeurs concernés dans leur bureau de vote.

- L'édition des cartes électorales concernera donc uniquement les nouveaux électeurs ET les cartes qui ont fait l'objet d'une modification.

Le secrétariat de Mairie est à votre disposition du lundi au samedi - aux heures habituelles d'ouverture (de 8h à 12 heures) pour tout complément d'information que vous jugerez nécessaire.

Coordonnées :

☎ : 03.81.59.06.11

📠 : 03.81.59.91.41

✉ : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Restrictions en forêt

Pour votre sécurité, la ville de Besançon ferme temporairement une partie de ses forêts.

Par un arrêté municipal, la ville de Besançon interdit l'accès du public de **la moitié Nord de la forêt de Chailluz** (le secteur des grandes baraques reste ouvert) et de l'ensemble des forêts des collines de **Planoise, Bregille, Chaudanne, Rosemont et la chapelle des buis**.

Les épisodes de sécheresse et de fortes chaleurs de ces dernières années ont entraîné des dépérissements massifs dans les forêts de la ville.

Les épicéas, les sapins et plus particulièrement les hêtres sont touchés. Cette situation s'ajoute

à celle des frênes, déjà malades. Aujourd'hui ce sont environ 2000 arbres secs qui doivent être abattus.

Ces arbres sont désormais fragiles, ils peuvent se briser facilement et blesser les promeneurs. Le risque pour la sécurité du public est avéré ; la ville de Besançon a choisi de prendre des mesures exceptionnelles en interdisant certains secteurs des forêts communales au public le temps de les sécuriser et envisager une réouverture progressive. Des tournées de surveillance sont organisées pour veiller au respect de l'arrêté. Toute personne qui ne respecte pas l'interdiction est passible d'une amende de 1^{ère} classe.



La forêt du bois de la Ménère de Serre les Sapins n'est pas concernée par cette interdiction.

Néanmoins il est bon de rappeler certaines consignes de prudence.



Je consulte la météo car la forêt est dangereuse en cas d'intempéries



Je reste sur les sentiers balisés et je respecte les interdictions



J'emporte une carte et un téléphone pour mieux me repérer ou pour donner l'alerte

Ces consignes s'appliquent continuellement et spécifiquement en cette période sur les secteurs ouverts au public.

Philippe SAILLARD
Adjoint à Georges HERMAN
Chargé de la forêt

Défibrillateurs

La loi n° 2018-527 du 28 juin 2018 introduit l'obligation pour certains ERP (établissements recevant du public) de s'équiper d'un DAE (défibrillateur automatisé externe) visible et facile d'accès.

Le défibrillateur automatique est à la disposition du grand public depuis le décret du 4 mai 2007.

Ce texte autorise "**toute personne non médecin**" à utiliser l'appareil sans encourir la moindre responsabilité en cas d'échec.

Ce décret est un des éléments qui répond à l'immense problème de santé publique que représente le décès par **arrêt cardiaque** de quelques 45 à 50 000 personnes chaque année.

Ce décret est le fruit d'un long travail de persuasion.

Initialement, seuls les médecins depuis une loi datant de 1962, pouvaient s'en servir.

Il a fallu un temps assez long pour que les pouvoirs publics autorisent son utilisation aux secouristes professionnels, pompiers et ambulanciers.

Ce n'est qu'à partir de 1989 que les pompiers vont pouvoir utiliser les défibrillateurs alors semi-automatiques.

En 2017, constatant que l'évolution technologique a permis la mise au point d'appareils extrêmement faciles d'utilisation et encouragé par l'Ordre des Médecins, le gouvernement a enfin autorisé l'utilisation des défibrillateurs par toute personne non médecin.

2007 marque la naissance de l'accès aux défibrillateurs tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Les résultats sont là.

Sans réaction appropriée : appel des urgences immédiat dès l'arrêt cardiaque, pratique immédiate du massage cardiaque et utilisation rapide d'un défibrillateur efficace, les chances de survie sont presque nulles alors qu'elles dépassent 50% si toutes ces conditions sont respectées.

C'est pourquoi le conseil municipal a dernièrement complété son parc de défibrillateurs automatisés externes (DEA).

Ainsi, 5 défibrillateurs sont disponibles pour le public.

Ils sont situés :

- A l'intérieur du **C CSL** Centre Culturel Sportif et de Loisirs rue de Nozières
- A l'intérieur du bâtiment du **groupe scolaire** rue des Orbeux (en bas des escaliers de l'entrée côté rue des Orbeux)
- A l'extérieur sous le porche de **l'église** (à gauche, en entrant sous le porche)
- A l'extérieur de la **mairie** (dans la cour de la mairie, à droite en regardant l'entrée de la mairie)
- A l'extérieur du **Centre Médico-Social**, à droite de l'entrée du CMS

Signalétique :

Afin de prévenir le public, il sera également installé une signalétique adaptée pour la localisation des défibrillateurs automatisés externes (DAE).



Quand utiliser un défibrillateur ?

Si vous avez accès à un défibrillateur celui-ci doit être employé lorsqu'une personne est inanimée, qu'elle ne respire plus et ne répond pas à une stimulation physique.

Le premier geste à accomplir consiste à **appeler du secours en composant le 112, le 15 ou le 18.**

Les défibrillateurs de type automatisé sont les plus simples d'utilisation ; ils consistent à envoyer un choc électrique au cœur pour lui permettre de reprendre ses pulsations normales.

Idéalement, un défibrillateur doit être employé **dans les 5 minutes suivant l'arrêt cardio-respiratoire.**

Chaque minute de retard dans l'utilisation d'un défibrillateur fait diminuer de 7 à 10% les chances de survie de la victime.

Dès que vous appuyez sur le bouton de démarrage de l'appareil, une voix électronique vous guidera en vous donnant les directives à suivre par étapes.

Elle vous expliquera de quelle façon appliquer les électrodes sur la peau nue de la victime, sans encourir la moindre responsabilité en cas d'échec.

Christian BOILLEY
Premier adjoint

Le don de sang et de plasma

Amicale des donneurs de sang bénévoles de Franois, Serre et ses environs

Pourquoi le don du sang est-il un enjeu si important ?

- C'est un véritable engagement qui sauve des vies, qui vient du cœur.
- C'est un geste vital et nécessaire.
- C'est un geste anonyme et généreux.

Pourquoi le don de plasma est si important ?

Le plasma contient des protéines assurant des fonctions essentielles de l'organisme, en particulier l'albumine, les protéines coagulantes, les immunoglobulines.

Pourquoi faire appel à de nouveaux donneurs ?

La demande est croissante et les réserves souvent fragiles. Le don de sang est plus fort quand il se conjugue à plusieurs. Donner une fois, c'est déjà beaucoup, mais cela ne suffit car le sang ne peut être conservé longtemps. **Il est donc capital de rallier de nouveaux volontaires à la fois plus réguliers et plus nombreux.**

Comment donner son sang ?

A partir de quel âge puis-je donner mon sang ?

- De 18 à 50, 60 et 70 selon le type de don pratiqué, si votre poids dépasse 50 kg, (ou moins de 60 ans si vous donnez pour la première fois).
- C'est un geste adulte et sans risque, car le matériel de prélèvement est stérile et à usage unique.
- Une femme peut donner son sang 4 fois par an, et un homme 6 fois (nouvelle norme).

Comment le don se déroule-t-il ?

- Une équipe médicale vous accueille pour un entretien médical préalable, obligatoire et confidentiel.
- Puis, le prélèvement est effectué dans des conditions strictes d'hygiène et de confort.
- Une collation vous est offerte par une équipe chaleureuse.
- Vous devez respecter un délai de 8 semaines minimum entre 2 dons de sang total ou de plaquettes.

Comment être sûr que votre sang peut être transfusé ?

Par un geste responsable et sincère, par la franchise de vos réponses lors de l'entretien médical.

Où donner son sang ?

Lors des collectes mobiles organisées par notre Amicale et l'EFS pour le don de sang total.

Les lundis	20 janvier 2020	16h30/20h	salle polyvalente Pouilley les Vignes
	27 avril	–	CCSL Serre les Sapins
	13 juillet	–	–
	07 septembre	–	–
	02 novembre	–	–

Ou directement à l'Etablissement Français du Sang-Besançon « Maison du don », pour les dons de sang total, plasma et plaquettes.

Vigilance cambriolages

Dans la nuit du samedi 26 octobre au dimanche 27 octobre 2019, a eu lieu le passage à l'heure d'hiver.

Avec ce changement, une attention toute particulière doit être accordée à la prévention des vols et cambriolages, commis notamment en fin d'après-midi et en début de soirée.

Pour vous protéger des cambriolages, quelques conseils facilement applicables :

- Protégez votre logement (fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux ou installez un système de détection de présence lumineux ou une alarme,...)
- Protégez vos biens (placez vos bijoux et vos valeurs en lieux sûrs, prenez des photos de vos

objets précieux ou de valeur ainsi que de votre mobilier,...)

- Détectez les cambrioleurs (soyez attentifs aux présences insistantes et étrangères dans votre quartier, des appels suspects sur votre téléphone fixe,...)

- Montrez vous vigilants (votre domicile doit paraître habité, restez discrets sur certains détails privés,...)

La lutte contre les malfaiteurs à l'origine des cambriolages est une priorité des missions de la gendarmerie, mais elle compte également sur la participation citoyenne et le recueil du renseignement.

Si vous êtes témoins d'un vol ou d'une tentative en cours, composez le « 17 ».

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Contournement de Besançon : Information

L'aménagement de la RN 57 à Besançon, ou l'aménagement du contournement ouest, a déjà mobilisé de très gros moyens,

- d'une part sur le tronçon « Ecole Valentin/Quartier de l'Amitié »
- et d'autre part sur le tronçon dit des Mercureaux de Beure à la Vèze.

Ce sont environ 300 millions d'Euros qui ont été mobilisés pour financer ces deux tronçons.

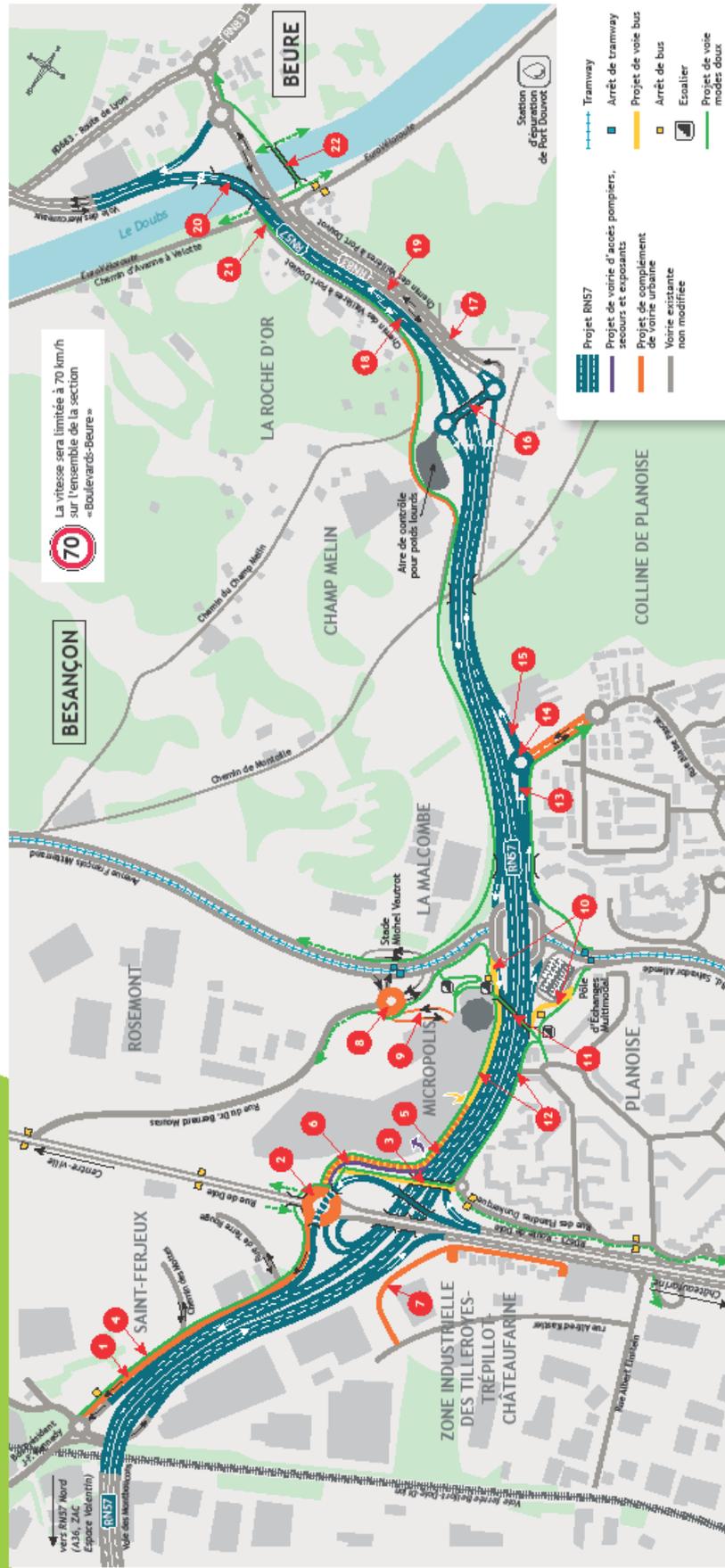
Entre les deux (du Quartier de l'Amitié à Beure) demeure un « étranglement » dit notamment de Micropolis.

Récemment, les services de l'Etat, maître d'ouvrage, ont fait connaître un nouveau projet pour réaliser la jonction entre les deux tronçons existants, projet exposé dans la note reproduite dans les pages suivantes.

Ce document a servi à alimenter la dernière phase de concertation qui a été organisée du 8 octobre au 15 novembre dernier.

Les principales évolutions apportées au projet à la suite de la concertation de 2017 sont indiquées sur ce plan.

LE PLAN GÉNÉRAL ET LES ÉVOLUTIONS APPORTÉES AU PROJET



LES AMÉNAGEMENTS ET LEURS FONCTIONS SONT PRÉSENTÉS EN DÉTAIL DANS LE DOSSIER DE CONCERTATION

- SAINT-FERJEU**
- 1 Nouvelle voie reliant la route de Dole au giratoire de l'Armitié
 - 2 Nouveau giratoire créé sur la route de Dole
 - 3 Nouvel ouvrage de franchissement de la RNS7 vers le giratoire de la route de Dole
 - 4 Voie modes doux en site propre entre le giratoire de la route de Dole et le giratoire de l'Armitié
 - 5 Nouvelle voie permettant une sortie de Micropolis au site de Micropolis pour les secours, les pompiers et les exposants depuis la route de Dole
 - 7 Nouvelle voie de desserte des premières habitations de la route de Dole
- MICROPOLIS**
- 6 Nouveau giratoire et nouvelle voie d'accès à Micropolis
 - 9 Nouvelle entrée principale de Micropolis
 - 10 Voies réservées aux bus et arrêts desservant Micropolis et le Pôle d'Échanges Multimodal
 - 11 Passerelle pour les modes doux franchissant la RNS7 et permettant de relier Planoise à Micropolis et à La Malcombe
 - 12 Voies modes doux de part et d'autre de la RNS7
- QUARTIER DES VALLIÈRES**
- 13 Nouvelle bretelle d'accès direct au quartier des Vallières depuis la RNS7
 - 14 Nouveau giratoire Rue Blaise Pascal
 - 15 Nouvelle bretelle de sortie vers Beure
- ÉCHANGES ENTRE LA RNS7, LA RNS3 ET LA ROUTE DE LYON**
- 16 Nouvel échangeur créé au Champ Melin
 - 17 Accès au Chemin des Vallières à Port Douvot pour les camions se rendant à la station d'épuration
 - 18 Nouvelle section de RNS7 à 2x1 voie
 - 19 Section à 2x1 voie existante devenant la RNS3
 - 20 Nouveau viaduc franchissant le Doubs
 - 21 Voie modes doux aménagée en site propre sur le Chemin des Vallières à Port Douvot
 - 22 Nouvelle passerelle modes doux franchissant le Doubs

Rappels

Permanence du service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? Vous avez besoin de réponses à des questions sur le dossier à constituer ou sur les règles du PLU ?

Un instructeur du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon vous

accueille à la permanence de secteur qui se déroule tous les mardis de 9h à 12h en mairie de Serre-les-Sapins pour préparer votre dossier d'autorisation.

Merci de prendre rendez-vous au préalable en appelant au n° 03 81 61 51 22.

Inscription liste téléphonique Viappel

La commune de Serre les Sapins possède un dispositif d'information et d'alerte par téléphone afin de vous avertir très rapidement et directement si vous êtes concerné(e) par un évènement.

Pour bénéficier gratuitement de ce service il suffit de le signaler et de communiquer votre numéro de téléphone au secrétariat de mairie.

Objets perdus/trouvés

Vous avez perdu quelque chose et vous pensez que vous ne le retrouverez pas... N'hésitez pas à venir vérifier s'il n'a pas été ramené en mairie.

En effet, divers « petits trésors » sont conservés en mairie dans l'attente de retrouver leur propriétaire.

Et si, au contraire, vous avez trouvé un objet sur le territoire de notre commune, ayez le même réflexe et venez le déposer en mairie...

Divers objets s'y trouvent d'ores et déjà !!!

Informations pratiques

Secrétariat de mairie de Serre les Sapins

16 rue de la Machotte

Horaires d'ouverture au public :
Tous les matins, du lundi au samedi inclus,
De 8 heures à 12 heures

Téléphone : 03 81 59 06 11
Télécopie : 03 81 59 91 41
Courriel : mairie.serre.les.sapins@orange.fr
Site internet : www.serre-les-sapins.fr

Permanence des élus (Maire ou adjoints)
A la mairie :
Le mercredi de 18h15 à 19h15
Le samedi sur rendez-vous

Horaires d'ouverture des déchetteries

Déchetterie de Pirey

Chemin des Montboucons – 25480 Pirey (à côté du stand de tir de Pirey, sur la RD 75)
Téléphone : 03 81 88 74 08

Jours d'ouverture	Période hiver 1 ^{er} novembre au 28/29 février	Période été 1 ^{er} mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 – 12h20 13h30 – 16h50	8h30 – 12h20 13h30 – 17h50

Déchetterie des Tilleroyes

43 rue Thomas Edison – 25000 Besançon
Téléphone : 03 81 41 33 44

Jours d'ouverture	Période hiver 1 ^{er} novembre au 28/29 février	Période été 1 ^{er} mars au 31 octobre
Lundi au vendredi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
Samedi	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -17h50
Dimanche	8h30 – 12h20	8h30 – 12h20